

**CONSEIL COMMUNAL EXTRAORDINAIRE**

**CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 86 et 87 de la nouvelle loi communale, nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'un conseil communal extraordinaire se réunira le **MERCREDI 19 MAI 2021, à 18 heures et 30 minutes** en vidéoconférence, à l'effet de délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour ci-dessous indiqué, ainsi que le **JEUDI 20 MAI 2021, à 18 heures et 30 minutes** en ce qui concerne les points repris au dit ordre du jour et qui n'auraient pas pu être examinés le 19 mai 2021.

**SEANCE PUBLIQUE**

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS

1. La rue des Azalées en sens unique et l'abrogation de la séparation de la piste cyclable (Demande de Monsieur Matthias Vanwijnendaele et de Monsieur Jan Brumagne)

Par le Collège des Bourgmestre et Echevins,



David Neuprez  
Secrétaire Communal

Cécile Jodogne  
Bourgmestre ff-Présidente